

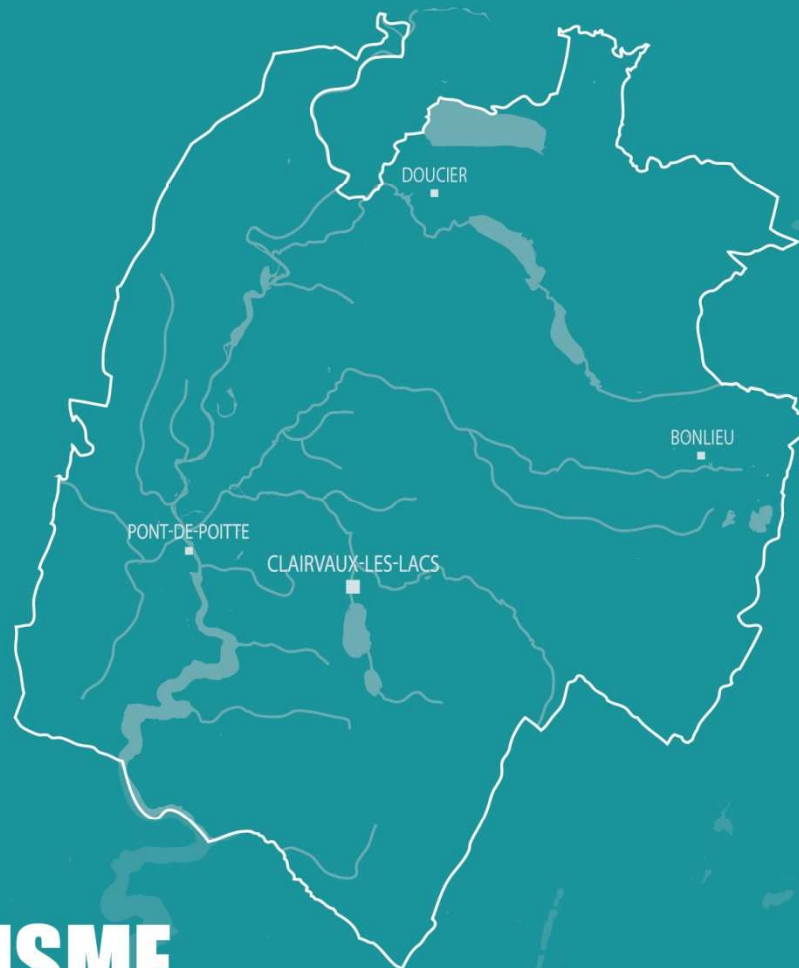


HABITAT
DÉPLACEMENT
CADRE DE VIE
PAYSAGE
ÉCONOMIE
ENVIRONNEMENT
DÉVELOPPEMENT
DURABLE
AGRICULTURE

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Débat portant sur le Projet d'Aménagement et de
Développement Durables
Conseil Communautaire du 12 Décembre 2019



PADD

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

PAYS DES LACS JURA



Les étapes du PLUi



ANALYSER LE TERRITOIRE

Le diagnostic et l'Etat Initial de l'Environnement

Il dresse un état des lieux exhaustif du territoire notamment du point de vue démographique, socio-économique et environnemental, etc.



CHOISIR UN CAP

Le Projets d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Il définit, à partir des axes et objectifs, les grandes orientations du territoire à suivre pour les 15 années à venir.



FIXER DES RÈGLES COMMUNES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

La traduction réglementaire

Elle a pour objectif de traduire les orientations du PADD en déterminant « où et comment construire ? ». Elle définit des zones délimitées dans un plan de zonage, précise les règles de constructibilité spécifiques à chaque secteur et encadre l'aménagement de sites identifiés.



L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Suite à l'arrêt du projet, les personnes publiques associées (Etat, Conseil Régional, chambres consulaires, etc.) sont consultées une dernière fois tout comme la population à travers l'enquête publique. Il s'agit ainsi de valider définitivement le projet en vue de son entrée en vigueur.



L'APPROBATION

Le PLUi entre en vigueur après son approbation en Conseil communautaire devenant ainsi légal et opposable.

Qu'est ce que le PADD ? Quel est son rôle ?

Véritable clé de voute du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays des Lacs, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) fixe les orientations générales du projet politique souhaité par les élus du territoire à l'horizon 2032 en matière d'aménagement du territoire et de développement durable.

Selon l'article 151-1 du Code de l'urbanisme le PADD définit :

- 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;*
- 2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.*

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

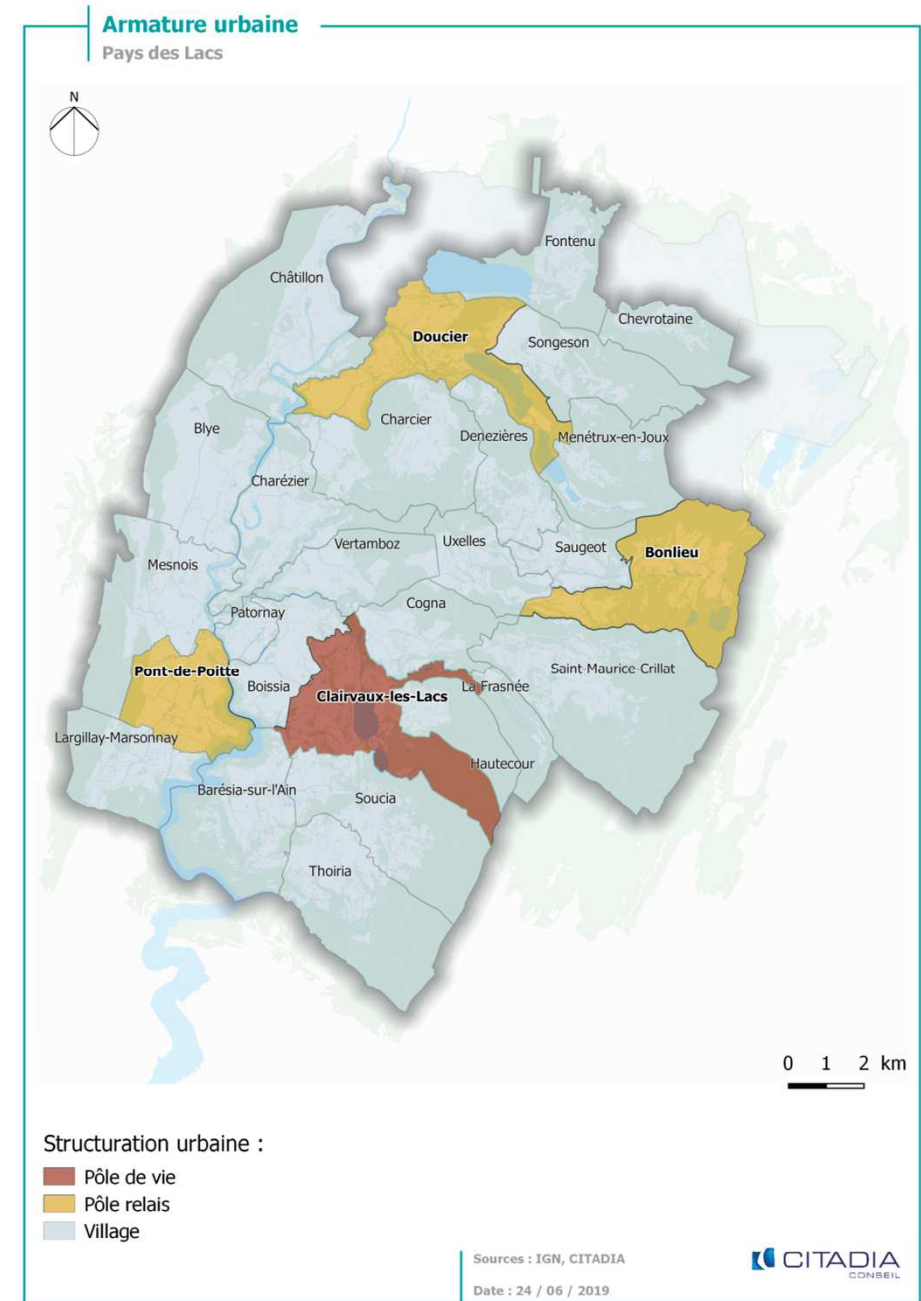
Il s'organise autour de 3 axes transversaux :

- Axe 1 :** Valoriser l'identité du Pays des Lacs en s'appuyant sur les ressources locales : un territoire protégé, porteur d'une identité
- Axe 2 :** Conforter la dynamique du Pays des Lacs et renforcer son attractivité : un territoire vivant et vécu
- Axe 3 :** Porter un projet de développement économique ambitieux : un territoire d'emplois et d'innovation

La structuration d'un territoire de projet

Une ambition réfléchie à l'échelle d'une armature de projet :

- **Pôle de vie** : il constitue un secteur de centralité caractérisé par une offre en commerces, équipements et services qui répondent aux besoins de la vie quotidienne des habitants du territoire et qui ont vocation à être moteur du développement de la Communauté de Communes.
- **Pôle relais** : secteurs qui répondent à une logique de relais et de complémentarité avec le pôle de vie. Ils assurent une offre en commerces, équipements et services de proximité.
- **Villages** : communes rurales qui caractérisent l'identité du territoire et dont il convient de conserver la dynamique locale et la morphologie.



Axe 1

Valoriser l'identité du Pays des Lacs en s'appuyant sur les ressources locales : un territoire protégé, porteur d'une identité



Lac de Bonlieu



Fontaine à Largillay



Ferme bloc à trois travées à Mesnois

Orientation 1 – Inscrire la richesse des paysages au cœur d'un projet communautaire ambitieux

- ❖ Maintenir la pluralité et la qualité du grand paysage caractéristique du Pays des Lacs
- ❖ Conforter l'identité rurale du territoire en préservant les motifs paysagers et patrimoniaux emblématiques
- ❖ Poursuivre une valorisation durable des patrimoines naturel et culturel

Orientation 2 – Préserver durablement la Trame Verte et Bleue comme support d'un patrimoine riche et identitaire

- ❖ Poursuivre la protection stricte des réservoirs de biodiversité
- ❖ Assurer la perméabilité écologique et la Trame Verte et Bleue du territoire
- ❖ Concilier la préservation des sites naturels et l'attractivité touristique

Orientation 3 – Assurer une gestion adaptée et éco-responsable des ressources

- ❖ Assurer la pérennité de l'approvisionnement et de la qualité de l'eau potable et veiller à l'adéquation entre le développement urbain et les capacités épuratoires du territoire
- ❖ Promouvoir la production d'énergies renouvelables locales
- ❖ Réduire la production de déchets et conforter leur recyclage et leur valorisation
- ❖ Assurer une limitation de la consommation des espaces agricoles et naturels

Axe 2

Conforter la dynamique du Pays des Lacs et renforcer son attractivité : un territoire vivant et vécu



Le pôle de vie de Clairvaux-les-Lacs



Centre-bourg de Pont-de-Poitte



Le village de
Songeson

Orientation 1 – Choisir un scénario de développement dynamique et équilibré, recentré sur le pôle de vie et les pôles relais, tout en maintenant une construction raisonnée des villages.

- ❖ Améliorer l'attractivité démographique du pôle de vie et renforcer la vitalité des pôles relais
- ❖ Maintenir une dynamique démographique dans les villages tout en modérant la construction
- ❖ Mener une politique de résorption de la vacance et de réhabilitation du parc existant à toutes les échelles du territoire
- ❖ Développer une politique foncière

Orientation 2 – Définir les conditions de revitalisation du pôle de vie et des pôles relais pour conforter leur caractère de centralité

- ❖ Assurer la continuité du projet de revitalisation des centres-bourgs
- ❖ Accompagner la structuration de l'offre de commerces, équipements et services au sein des centralités
- ❖ Prendre en compte les besoins en services et équipements à destination des populations seniors

Orientation 3 – Construire une politique de l’habitat à l’échelle du Pays des Lacs, en cohérence avec l’armature du territoire

- ❖ Porter une politique de densification et de construction dans les dents creuses, particulièrement dans le pôle de vie et les pôles relais
- ❖ Diversifier l’offre de logements pour répondre aux besoins des différentes catégories des ménages et permettre les différents parcours résidentiels
- ❖ Développer des formes urbaines complémentaires à celles existantes s’intégrant à la morphologie du territoire et aux spécificités communales
- ❖ Renforcer l’inscription du territoire dans la transition énergétique en réduisant la consommation énergétique du secteur résidentiel

Orientation 4 – Conforter un cadre de vie qualitatif et résilient pour un territoire agréable à vivre

- ❖ Maintenir des cœurs de villages vivants et agréables en valorisant les espaces publics et en requalifiant les « espaces vitrines » du territoire
- ❖ Faciliter la prise en compte des qualités des sites paysagers et des caractéristiques architecturales locales dans la conception des futures opérations d’aménagement
- ❖ Repenser les mobilités au sein du pôle de vie, des pôles relais et des villages
- ❖ Préserver la sécurité et la santé des habitants en limitant leur exposition aux risques et nuisances

Axe 3

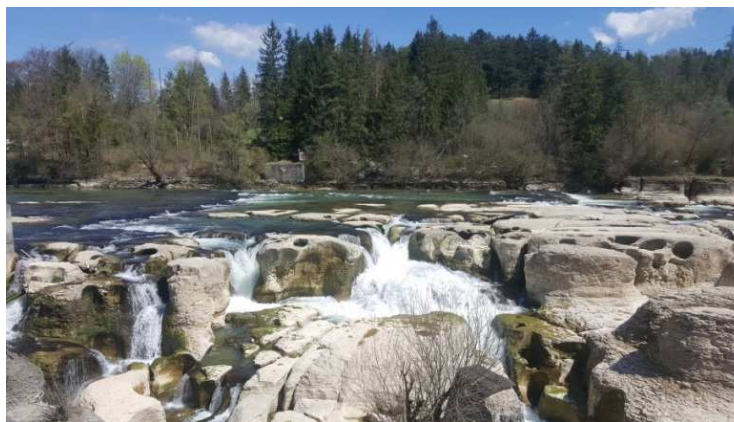
Porter un projet de développement économique ambitieux : un territoire d'emplois et d'innovation



L'activité agricole marquée par la filière comté



Zone d'activités Voissières / Le Moncelot à Doucier



Marmites du Saut de la Saisse, Pont-de-Poitte

3 - Porter un projet de développement économique ambitieux : un territoire d'emplois et d'innovation

Orientation 1 – Equilibrer le développement économique du territoire en renforçant les activités locales

- ❖ Revaloriser les zones d'activités existantes et définir les secteurs stratégiques de développement économique de demain
- ❖ Permettre le développement des activités économiques existantes et assurer une gestion des nuisances

Orientation 2 – Accompagner le développement touristique par des politiques au profit de tout le territoire

- ❖ Tendre vers un allongement de la saison touristique et assurer une diversification de l'offre touristique
- ❖ Renforcer la maîtrise foncière des grands sites touristiques pour faciliter leur aménagement et leur fonctionnement
- ❖ Assurer la gestion des flux touristiques qui génèrent un impact important pour les communes d'accueil
- ❖ Conforter la valorisation touristique du territoire ainsi que la promotion touristique du Pays des Lacs

3 - Porter un projet de développement économique ambitieux : un territoire d'emplois et d'innovation

Orientation 3 – Protéger et pérenniser les activités agricoles et sylvicoles en tant que locomotives économiques du Pays des Lacs

- ❖ Préserver la qualité de la filière agricole du Pays des Lacs qui lui confère sa notoriété
- ❖ Assurer une diversification des productions agricoles
- ❖ Préserver les espaces agricoles et forestiers stratégiques de l'urbanisation et limiter la consommation d'espaces

Orientation 4 – Impulser une politique économique nouvelle autour des différentes « niches » d'innovation

- ❖ Favoriser le développement de l'économie circulaire, moteur et support de l'économie locale
- ❖ Conforter le déploiement du numérique à l'échelle du territoire
- ❖ Porter un développement économique « propre » et porter des projets d'énergies renouvelables innovantes